



Canton de Bourg-de-Péage

Subventions accordées

Gérard Chaumontet et Anna Place, Conseillers départementaux du canton de Bourg-de-Péage, communiquent les subventions accordées pour leur canton lors de la Séance Publique du 16 décembre 2019.

Ont été ainsi attribuées aux associations sportives et culturelles du canton, au titre des subventions de fonctionnement 2020, les sommes suivantes :

Alixan : Cluster Bio : 14 000€ ;
le Moulin Digital : 175 000€ ;
Bourg-de-Péage : Harmonie
Sainte-Cécile : 8 300€ ; Asso-

ciation des Amis de la Fondation
pour la Mémoire de la Déportation:
1 000€ ; Tennis Club de
Bourg-de-Péage : 3 000€ ; Union
Gymnique Athlétique Péageoise
Basket : 3 000€ ; Romans :
Réseau Drômois d'Education
à l'Environnement : 3 150€ ;

Volontaires pour la Nature, A

Pas de Loup : 2 250€ ; Amicale
des Anciens Marins de
Romans, Bourg-de-Péage et
environs : 300€ ; Ligue Contre
le Racisme et l'Antisémitisme :
400€ ; Groupe d'Art et de Traditions
Populaires - Association
Empi et Riaume : 4 500€ ; Le Fil
à la Patte : 3 000€ ; Le Plato :
4 000€ ; Scènes de Musiques

Actuelles du Pays de Romans, la
Cordonnerie : 52 000€ ; Théâtre
la Courte Echelle : 4 000€.

A également été attribuée à la
commune d'Alixan, la somme de
24 150€ en dotation forfaitaire
solidarité à orientation voirie.